RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
N° 2024-09-DEL-227

OBJET :
MARCHES PUBLICS – ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCEDURE POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC POUR LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES EXTINCTEURS, DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DES EQUIPEMENTS DE DESENFUMAGE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE LA VILLE DE TRIEL-SUR-SEINE

RAPPORTEUR :
M. Philippe DA-RIN

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS : 24

VOTANTS : 33

Le 25 septembre 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 17 SEPTEMBRE 2024
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Bérengère VOILLOT

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Sophie FONTAINE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Anne LAPORTE, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Pascal GILLES à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER à Madame Mélody SENAT, Madame Line WENZEL à Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Catherine EVANO à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Hakan KARACIGER à Madame Françoise POIRRIER, Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Sophie KERIGNARD

EXCUSÉS :
Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Line WENZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Souad BENDJEDDOU

ABSENT(S) : 0

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20240925-2024-09-DEL-227-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-09-DEL-227
RAPPORTEUR : **M. Philippe DA-RIN**

OBJET : **MARCHES PUBLICS – ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCEDURE POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC POUR LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES EXTINCTEURS, DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DES EQUIPEMENTS DE DESENFUMAGE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE LA VILLE DE TRIEL-SUR-SEINE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,
VU la délibération n° 20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023 donnant délégation de compétences au maire,
VU la délibération n°2023-04-DEL-199 en date du 5 avril 2023 modifiant la délégation de compétences au maire,
VU la fin du marché 2020M07, avec la société Sasu Incendie Protection Sécurité, pour le lot n°1 en date du 02 décembre 2024 et avec la société Psp Bloc-Feu, pour le lot n°2, en date du 15 décembre 2024,
VU l'avis rendu par la Commission « aménagement travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable » dans sa séance du 11 septembre 2024,
CONSIDERANT la nécessité pour la commune de Triel-sur-Seine d'assurer la maintenance du matériel de sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) afin de garantir la sécurité des usagers,
CONSIDERANT que le marché actuel arrive à échéance le 02 décembre 2024, pour le lot n°1 et le 15 décembre 2024, pour le lot n°2 ; il est nécessaire de lancer un nouveau marché,
CONSIDERANT que le montant du marché est estimé au maximum à 50 000,00 € H.T. annuel, pour le lot n°1 (maintenance curative et préventive) et à 70 000,00 € HT annuel pour le lot n°2 (maintenance curative et préventive), soit un montant global de 480 000 € HT sur toute la durée du marché,
CONSIDERANT que le marché sera conclu pour un an renouvelable 3 fois,
CONSIDERANT que le marché sera décomposé en deux lots - Lot 1 : maintenance des extincteurs – Lot 2 : maintenance des systèmes de sécurité incendie et des équipements de désenfumage,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager la procédure de passation d'un marché public pour la maintenance préventive et curative des extincteurs, des systèmes de sécurité incendie et des équipements de désenfumage des établissements recevant du public (ERP) de la Ville de Triel-sur-Seine, selon une procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique, la valeur hors taxes du besoin étant inférieur aux seuils européens.
ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire dans le cas où la procédure serait infructueuse, à relancer celle-ci selon les dispositions prévues par le Code de la commande publique en pareil cas.
ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché public pour la maintenance préventive et curative des extincteurs, des systèmes de sécurité incendie et des équipements de désenfumage des établissements recevant du public (ERP) de la Ville de Triel-sur-Seine ainsi que les éventuels avenants et documents d'exécution du marché.
ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l'exécution et le règlement du marché public pour la maintenance préventive et curative des extincteurs, des systèmes de sécurité incendie et des équipements de désenfumage des établissements recevant du public (ERP) de la Ville de Triel-sur-Seine.
ARTICLE 5 : DE PRECISER que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Cédric AOUN

MAIRIE DE TRIEL SUR SEINE * YVELINES *

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles - 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - www.versailles.tribunal-administratif.fr

Accusé de réception en préfecture
078-217800279-20240925-2024-09DEL227-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024